

Communiqué de presse

Bruxelles, 9 janvier 2026 (10.00 heures)



Du show-room au smartphone: la moitié des Belges sont prêts à acheter leur voiture exclusivement en ligne

Le vélo électrique et la mobilité partagée gagnent du terrain. Avec MyMobility dans KBC Mobile, la mobilité digitale passe la vitesse supérieure.

À l'occasion du Brussels Motorshow 2026, KBC a commandé une enquête en ligne sur la mobilité (durable) auprès de 1.037 Belges âgés de 18 à 69 ans. De toute évidence, le constat est double: la voiture reste de loin le mode de transport le plus populaire et son utilisation attendue continue d'augmenter, tandis que, parallèlement, la mobilité partagée et les vélos motorisés gagnent énormément de terrain.

À l'occasion du Brussels Motorshow 2026, KBC/CBC et KBC Brussels proposent des avantages temporaires tant aux particuliers qu'aux entrepreneurs.

1. Conditions concrètes de l'action 2026

OFFRE PARTICULIERS

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

- a. **Remise sur le prêt voiture** (du 9 janvier 2026 au 1 mars 2026)¹
 - Voiture électrique ou hybride rechargeable (jusqu'à 50 g CO₂/km):
 - **Prêt classique à 3,25%** (exemple représentatif 3),
 - **Prêt voiture Plus à 3,65%** (exemple représentatif 1)
 - Autre voiture neuve et voiture d'occasion (de moins de 3 ans):
 - **Prêt classique à 3,35%** (exemple représentatif 4),
 - **Prêt voiture Plus à 3,75%** (exemple représentatif 2)
 - Voiture d'occasion (de plus de 3 ans) - Essence: norme Euro 2 ou supérieure autorisée - Diesel: norme Euro 5 ou supérieure autorisée: **4,65%** (exemple représentatif 5)
 - Voiture d'occasion (de plus de 3 ans - électrique et hybride rechargeable) (jusqu'à 50 g CO₂/km): **4,45%** (exemple représentatif 6)
- b. **Remise sur le prêt vélo** (du 9 janvier 2026 au 1 mars 2026) : **3,25%** (exemple représentatif 7)²

¹ Tarif valable pour KBC / KBC Brussels et CBC

² Tarif valable pour KBC / KBC Brussels et CBC

OFFRE ENTREPRENEURS

KBC (Brussels)/CBC proposent - comme chaque année - des conditions intéressantes (**entre le 1/01/2026 et le 07/03/2026**) pour le financement de voitures et camionnettes: **la souscription en ligne ne s'accompagne d'aucuns frais de dossier**, ce qui représente un cadeau de 135 euros!

La souscription en ligne est synonyme de facilité et de gain de temps pour le client: tout peut être calculé, demandé et signé dans KBC (Brussels)/CBC Touch, KBC (Brussels)/CBC Mobile et le Tableau de bord Business KBC (Brussels)/CBC.

CONDITIONS DE L'ACTION ASSURANCES

- Remise temporaire sur l'assurance auto de **15% sur la première prime annuelle pour l'Omnium tous risques** (hors assistance)
- Tant pour les **voitures que pour les camionnettes**
- Valable sur **tous les carburants** (y compris les véhicules électriques)
- Le client pourra utiliser le code **OMNIUM2026** pour profiter de la remise et souscrire en ligne
- **Période du 01/01/2026 au 30/04/2026.**

2. Exemples représentatifs

Prêt voiture Plus

1. Véhicules électriques ou hybrides rechargeables de moins de 3 ans:

Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament avec dernière mensualité majorée** d'un montant de 25.000 euros d'une durée de **60 mois au taux annuel effectif global** et taux débiteur actuel fixe de **3,65%**, vous payez 59 mensualités de **332,37 euros** et une dernière mensualité majorée de **8.431,73 euros**. Montant total à rembourser: 28.041,56 euros. Avance (le cas échéant): 2.000,00 euros. Prix au comptant: 27.000,00 euros. **Taux en vigueur depuis le 09-01-2026** pour un prêt à tempérament d'une durée maximale de 60 mois destiné à financer l'achat d'une voiture neuve par un particulier.

2. Véhicules non électriques de moins de 3 ans:

Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament avec dernière mensualité majorée** d'un montant de 25.000 euros d'une durée de **60 mois au taux annuel effectif global** et taux débiteur actuel fixe de **3,75%**, vous payez 59 mensualités de **333,76 euros** et une dernière mensualité majorée de **8.433,36 euros**. Montant total à rembourser: 28.125,20 euros. Avance (le cas échéant): 2.000,00 euros. Prix au comptant: 27.000,00 euros. **Taux en vigueur depuis le 09-01-2026** pour un prêt à tempérament d'une durée maximale de 60 mois destiné à financer l'achat d'une voiture neuve par un particulier.

Prêt classique

3. Véhicules électriques ou hybrides rechargeables de moins de 3 ans:

Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament** de 25.000 euros d'une durée de **60 mois au taux annuel effectif global** et taux débiteur actuel fixe de **3,25%**, vous payez 60 mensualités de **451,48 euros**, soit au total 27.088,41 euros. **Taux en vigueur depuis le 09-01-2026** pour un prêt à tempérament d'une durée maximale de 60 mois destiné à financer l'achat par un particulier d'une voiture, d'un mobile home ou d'une moto électriques ou hybrides rechargeables de moins de 3 ans, dont les émissions de CO₂ sont inférieures à 50 grammes par kilomètre.

4. Véhicules non électriques de moins de 3 ans:

Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament** de 20.000 euros d'une durée de **60 mois au taux annuel effectif global** et taux débiteur actuel fixe de **3,35%**, vous payez 60 mensualités de **362,05 euros**, soit au total 21.722,76 euros. **Taux en vigueur depuis le 09-01-**

2026 pour un prêt à tempérament d'une durée maximale de 60 mois destiné à financer l'achat par un particulier d'une voiture, d'une moto ou d'un mobile home neuf ou d'une voiture d'occasion de moins de 3 ans.

5. Véhicules non électriques de plus de 3 ans:

Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament** de 15.000 euros d'une durée de **60 mois au taux annuel effectif global** et taux débiteur actuariel **fixe** de **4,65%**, vous payez 60 mensualités de **280,02 euros**, soit au total 16.800,81 euros. **Taux en vigueur depuis le 03-04-2025** pour un prêt à tempérament d'une durée maximale de 60 mois destiné à financer l'achat par un particulier d'une voiture, d'un mobile home ou d'une moto d'occasion de plus de 3 ans.

6. Véhicules électriques ou hybrides rechargeables de plus de 3 ans:

Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament** de 15.000 euros d'une durée de **60 mois au taux annuel effectif global** et taux débiteur actuariel **fixe** de **4,45%**, vous payez 60 mensualités de **278,25 euros**, soit au total 16.722,25 euros. **Taux en vigueur depuis le 03-11-2025** pour un prêt à tempérament d'une durée maximale de 60 mois destiné à financer l'achat par un particulier d'une voiture, d'un mobile home ou d'une moto électrique ou hybride rechargeable de plus de 3 ans dont les émissions de CO₂ sont inférieures à 50 grammes par kilomètre.

7. Vélo:

Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament** de 1.500 euros d'une durée de **24 mois au taux annuel effectif global** et taux débiteur actuariel **fixe** de **3,25%**, vous payez 24 mensualités de **64,61 euros**, soit au total 1.550,53 euros. **Taux en vigueur depuis le 09-01-2026** pour un prêt à tempérament d'une durée maximale de 60 mois destiné à financer l'achat par un particulier d'un vélo (électrique).

3. Financement: préférence pour la banque, intérêt pour le Prêt voiture Plus KBC³

- Pour leur prêt voiture, les Belges préfèrent généralement passer par une banque (37%) plutôt que par un concessionnaire automobile (19%). Les éléments essentiels sont le taux d'intérêt et la durée, et pour certains, les conseils personnalisés. Un quart étudie les meilleures conditions.
- Nous constatons que les demandes en ligne de prêts voiture continuent d'augmenter: ainsi, 95% de l'ensemble des demandes de prêts pour une voiture électrique de moins de trois ans sont demandés en ligne.
- Avec le lancement récent du Prêt voiture Plus, KBC contribue à la transition vers la conduite électrique:
 - pour une voiture électrique <= 3 ans, 88% ont choisi cette formule en 2025. Pour l'achat d'une voiture non électrique, 12% privilégient cette forme de financement.
 - L'âge moyen des clients qui optent pour le Prêt voiture Plus KBC est de 42 ans, contre 46 ans pour le prêt voiture classique.

En 2024, la prime du gouvernement flamand pour les voitures électriques a été supprimée et le montant du crédit ainsi que celui de l'investissement ont baissé. En 2025, ces deux montants augmentent à nouveau. Le montant du crédit est conforme à celui de 2023, bien que le montant de l'investissement reste inférieur au niveau de 2023.

³ Le Prêt voiture Plus est une forme spécifique de financement voiture, assorti de mensualités moins élevées qu'un prêt classique à mensualités fixes. À la fin du contrat, un dernier remboursement plus important, basé sur la valeur résiduelle de la voiture, doit cependant être effectué.

Forme de crédit: Prêt à tempérament. Sous réserve d'approbation de votre demande de crédit par KBC Bank SA. Prêteur: KBC Bank SA, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique. TVA BE 0462.920.226, RPM Bruxelles.

Montant moyen du crédit	2023	2024	2025
Électrique jusqu'à 3 ans	29.800	26.500	30.100
Non électrique jusqu'à 3 ans	21.100	21.000	21.500
Occasion >3 ans	14.300	14.400	14.600
Montant moyen de l'investissement	2023	2024	2025
Électrique jusqu'à 3 ans	46.600	40.400	42.900
Non électrique jusqu'à 3 ans	31.000	30.100	31.200
Occasion >3 ans	18.500	18.600	18.700

4. Près de la moitié des Belges sont prêts à acheter une voiture exclusivement en ligne, sans passer par un show-room⁴

KBC Mobile est un accélérateur de la vente de voitures en ligne. Grâce à la confiance élevée qu'ils ont en elle, les Belges sont plus nombreux à envisager d'effectuer cet achat important depuis leur application bancaire habituelle plutôt qu'ailleurs en ligne.

Pour les jeunes et les Wallons en particulier, l'application bancaire abaisse les barrières: 71% des jeunes envisagent d'effectuer l'achat depuis leur application bancaire, tout comme 62% des Wallons interrogés.

Avec le déploiement de MyMobility (le tableau de bord de la mobilité digitale de KBC), KBC a établi en novembre 2025 une nouvelle norme en matière de mobilité digitale: les clients disposent d'une plateforme intuitive et personnalisée sur laquelle ils peuvent gérer l'ensemble de leur mobilité, de la recherche d'une voiture neuve ou d'une voiture d'occasion de qualité avec des avantages exclusifs à la planification et au choix de solutions de mobilité. Avec MyMobility, les clients peuvent non seulement voir les options de mobilité disponibles, mais aussi recevoir des conseils pratiques par l'intermédiaire de Kate: du calcul du coût total de possession à la demande d'offres et au suivi de leur choix, en passant par la comparaison des voitures et des coûts. Ils décident ainsi en connaissance de cause et sont conscients des implications sur leur budget (le communiqué de presse est disponible [ici](#) dans son intégralité).

5. La voiture reste reine, mais des solutions alternatives gagnent du terrain⁴

84% des Belges pensent (encore) acheter une voiture à l'avenir, neuve ou d'occasion. Ceux qui ne prévoient pas cet achat à court terme attendent que leur voiture actuelle ne réponde plus aux exigences et espèrent des baisses des prix, en particulier dans le cas du passage éventuel à un véhicule 100% électrique.

Par ailleurs, nous constatons une percée évidente de la mobilité partagée et des vélos électriques/speedpedelecs; un Belge sur quatre utilise désormais un vélo électrique ou un speedpedelec au moins une fois par semaine. 17% des Belges recourent à un système partagé (step/vélo/voiture) au moins une fois par semaine, ce qui représente une nette augmentation par rapport à 2024 (10%). Chez les jeunes (18 à 35 ans), la proportion passe même à 1 sur 3. Ces systèmes partagés sont moins populaires en Flandre, mais le sont beaucoup plus à Bruxelles.

⁴ À l'occasion du Brussels Motorshow 2026, KBC a commandé une enquête en ligne sur la mobilité (durable) auprès de 1 037 Belges âgés de 18 à 69 ans.

6. Assurance omnium complète

Qu'est-ce qui est assuré?

- Les dommages résultant d'une collision, d'un incendie, d'un bris de glaces, d'un vol, de vandalisme, de l'action des forces de la nature, d'une erreur de carburant, d'une collision avec des animaux errants ou des oiseaux, et les dommages dus aux fouines.
- Les frais de remplacement des serrures ou de reprogrammation du système de verrouillage après le vol de vos clés de voiture.
- Les frais de soins médicaux en cas de blessures consécutives à un car-jacking ou un home-jacking.
- Le coût de la TMC (taxe de mise en circulation) est assuré gratuitement en cas de perte totale.

Dommages aux biens transportés

- Nous indemnisons jusqu'à 1 500 euros les objets destinés à un usage privé que vous transportez dans votre voiture si celle-ci est aussi endommagée. Y compris les vélos sur le porte-vélos et le bagage dans votre coffre de toit.
- Nous indemnisons aussi les équipements supplémentaires de votre voiture que vous ne pouvez plus utiliser après une perte totale (les pneus hiver ou le coffre de toit, par exemple).

Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- Les sinistres que vous occasionnez en état d'intoxication alcoolique supérieure à 1,5 pour mille, en état d'ivresse ou dans un état similaire résultant de la consommation de produits autres que des boissons alcoolisées.
- Les dommages que vous occasionnez en conduisant votre voiture sans satisfaire aux conditions prescrites par les lois et les règlements belges.
- Les dommages que vous causez intentionnellement
- Le vol que vous facilitez en abandonnant votre véhicule non verrouillé sans surveillance sur la voie publique ou dans un quelconque endroit accessible au public.
- Vos blessures en tant que conducteur de votre véhicule. Ces blessures sont couvertes par [l'Assurance accidents conducteur](#).

La liste complète des exclusions figure dans les [conditions générales](#).

7. Assurance omnium partielle

Qu'est-ce qui est assuré?

- Les dommages causés par les fouines aux câbles et tuyaux de votre voiture
- Le bris des vitres de votre voiture ou de la partie transparente du toit
- L'effraction, le vol et le vandalisme pendant le vol
- Les dommages de grêle ou les dommages causés par d'autres phénomènes naturels (tempête, foudre, inondation, etc.)
- Les dommages causés par l'incendie, l'explosion ou les opérations d'extinction d'incendie (les dégâts de fonte par suite d'un court-circuit sont également couverts)
- Les dommages résultant d'une collision avec du gibier ou des animaux errants
- La chute d'appareils de navigation aérienne ou de parties de ces appareils
- L'équipement supplémentaire de votre voiture que vous ne pouvez plus utiliser du fait de la perte totale (un jeu de pneus hiver ou un coffre de toit, par exemple)

Ce qui n'est pas assuré

- Les dommages à votre voiture à la suite d'un accident: [ces dommages doivent être couverts dans l'omnium complète](#)
- Vos blessures en tant que conducteur: les dommages corporels à la suite d'un accident peuvent être [couverts par notre Assurance accidents conducteur](#).
- Le vol que vous facilitez en abandonnant votre voiture non verrouillée sur la voie publique
- Les dommages aux pièces résultant de l'usure ou d'un manque manifeste d'entretien
- Les dommages que vous causez intentionnellement
La liste complète des exclusions figure dans les [conditions générales](#).

8. Assurance responsabilité civile obligatoire

Qu'est-ce qui est assuré?

- Les dommages que vous causez à des tiers avec votre voiture, à savoir aussi bien les dommages matériels (tôle froissée, dommages aux bâtiments, etc.) que les dommages physiques (morts ou blessés).
- Les lésions occasionnées à un piéton, cycliste ou passager lors d'un accident de la circulation dans lequel votre voiture est impliquée.

Vous pouvez faire appel à cette assurance même si votre responsabilité n'est pas engagée.

Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

Quelques exclusions importantes:

- Les dommages à votre propre voiture.
- Les lésions corporelles du conducteur lors d'un accident de la circulation.
- Les dommages provoqués par la participation à des compétitions.
- Les dommages que vous causez intentionnellement.
La liste complète des exclusions figure dans les [conditions générales](#).

Veillez à lire les documents d'information avant de souscrire l'assurance: [fiche d'information sur l'assurance](#)

Bon à savoir

- Ce produit est régi par le droit belge.
- Les assurances de cette police sont valables un an. Elles sont reconduites tacitement, sauf en cas de résiliation au plus tard 2 mois avant l'échéance principale. Nous pouvons la résilier jusqu'à 3 mois avant l'échéance principale. En outre, en tant que consommateur, vous pouvez résilier la police à tout moment à partir de la deuxième année d'assurance. La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de 2 mois à compter du jour suivant le dépôt de l'envoi recommandé, la signification ou la date de l'accusé de réception.
- Toute plainte sera en premier lieu adressée à votre intermédiaire. Si aucun accord n'est trouvé, vous pouvez vous adresser au Service gestion des plaintes de KBC, Brusselsesteenweg 100, 3000 Leuven, plaintes@kbc.be, tél. 016 43 25 94 (gratuit) ou 078 15 20 45 (payant), fax 016 86 30 38. Si aucune solution ne peut être dégagée, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des Assurances, compétent pour l'intégralité du secteur, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be.
Vous conservez dans tous les cas le droit d'intenter une action en justice.
- Pour une offre sur la Police KBC pour votre véhicule, veuillez consulter notre site web, KBC Mobile, KBC Touch ou votre intermédiaire d'assurances KBC.
- La Police KBC pour votre véhicule est un produit de KBC Assurances SA - Professeur Roger Van Overstraetenplein 2 - 3000 Leuven - Belgique.
TVA BE 0403.552.563 – RPM Leuven – IBAN BE43 7300 0420 0601 – BIC KREDBEBB
Entreprise agréée pour toutes les branches sous le code 0014 (AR 4 juillet 1979, MB 14 juillet 1979) par la Banque nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique.
Société du groupe KBC



Katleen Dewaele

Directeur Communication Corporate / Porte-parole KBC Groupe
+ 32 475 78 08 66 – katleen.dewaele@kbc.be

KBC Group SA – Avenue de port 2, 1080 Bruxelles

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur le site www.kbc.com ou peuvent être obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be